

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

Période de référence

Date de début

01/01/2020

Date de fin

31/12/2020

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

141

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

84/100

84 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
<u>ouvriers</u>	nc	nc	nc	nc
<u>employés</u>	-2.1%	-1.9%	nc	nc
<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	nc	nc	nc	nc
<u>ingénieurs et cadres</u>	-6.1%	-1.1%	nc	nc

votre résultat final est **0.2%**
écart favorable aux femmes

votre note obtenue est **39/40**

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
taux de salariés augmentés	53.1%	48.1%

votre résultat en nombre équivalent de salariés* est **3.2**
écart favorable aux femmes

votre note obtenue est **25/35**

votre résultat en pourcentage est de **5.1%**, la note obtenue est de **15/35**
cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

* si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

votre résultat final est **100%**

votre note obtenue est **15/15**

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est **3**
les hommes sont sur-représentés

votre note obtenue est **5/10**